

Procès verbal

Le mardi 10 février 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE

Secrétaire de la séance : Fabienne CHARBONNEL

Présents : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT

Représentés : René JAL représenté par François FEREYROLLES

Absents et excusés :

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire insiste sur le fait que cette séance est une séance extraordinaire dans le sens où un seul point sera abordé, soulignant l'importance de celui-ci.

M. le Maire salue ensuite le public qui s'intéresse et soutient ce projet et note la présence de M. MAYET, Maire Honoraire et M. UDZINSKI, directeur de l'EHPAD.

Cette réunion s'inscrit dans une démarche de transparence pour que tous aient les mêmes informations.

Ouverture de la séance :

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Pour M. le Maire, c'est le dossier le plus important du mandat, dossier stratégique pour l'avenir de la commune et revient sur la construction de l'EHPAD en 1994 en appui avec la commune sous les mandats successifs de M. Paul GAYT et M. René MAYET. C'est un héritage à assumer avec un engagement moral et social.

TRAVAUX EHPAD (Extension et Rénovation) / Décision communale sous condition de non-prise en charge par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (N° DE_2026_02_001)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux garanties d'emprunt et aux compétences communales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 315-6, rappelant que le Maire de la commune d'implantation est président de droit du conseil d'administration de l'EHPAD ;

Vu le projet d'extension et de rénovation de l'EHPAD public autonome « Le Grand Megnaud », d'un montant total de 6 335 652 € TTC (5 809 432 € après récupération de TVA), comprenant une extension de 850 m² et la réhabilitation du bâtiment existant ;

Vu les subventions confirmées ;

Vu la nécessité, pour le lancement des travaux, du recours par l'EHPAD à trois emprunts, dont l'un contracté auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 2 740 000 €, nécessitant une garantie à hauteur de 100 % ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2025 accordant une première part de garantie communale à hauteur de 34 % ;

Vu l'engagement du Département du Puy-de-Dôme à garantir 33 % du prêt ;

Considérant que la Communauté de communes Dômes Sancy Artense a été saisie à plusieurs reprises pour garantir 33 % restants du prêt, conformément au montage préconisé par la Banque des Territoires ;

Considérant que, malgré les sollicitations officielles et les échanges intervenus depuis février 2025, la Communauté de communes n'a pas, à ce jour, exprimé de position favorable permettant la finalisation du plan de financement ;

Considérant les risques majeurs pour l'établissement, pour l'emploi local (40 agents) et pour l'offre médico-sociale du territoire en cas d'impossibilité de lancer les travaux ;

Considérant le caractère intercommunal avéré de l'EHPAD, dont la majorité des résidents et des agents sont issus de l'ensemble du territoire Dômes Sancy Artense et du Massif du Sancy ;

Considérant la nécessité impérieuse de sécuriser l'avenir de l'établissement afin d'éviter un risque de fermeture à court ou moyen terme et d'assurer le maintien d'un service public essentiel ;

Discussion ouverte au conseil

Patrick MEYNIE émet une remarque : On ne doit rien attendre de la communauté de Communes DSA

Antoine TEILLOT insiste sur le fait qu'il n'y a pas de budget à prévoir, pas de provisions

François FERAYROLLES déplore le manque de soutien des maires des communes voisines, seul le Maire de MAZAYES a témoigné de son soutien

M. le Maire ajoute que la Président de Dômes Sancy Artense lui reproche de ne pas avoir associé la communauté de communes au projet.

Il termine en insistant sur le fait qu'il faut afficher l'unité, qu'il faut rassurer et surtout être audacieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 – Principe d'une extension de la garantie communale

La Commune de La Tour-d'Auvergne acte le principe d'étendre sa garantie d'emprunt jusqu'à 67 % du prêt contracté par l'EHPAD « Le Grand Megnaud » auprès de la Banque des Territoires, soit un montant maximal garanti de 1 835 800 €, uniquement dans l'hypothèse où la Communauté de communes Dômes Sancy Artense confirme son refus définitif de garantir les 33 % initialement prévus. Cette décision vise à permettre la finalisation du plan de financement, condition indispensable au démarrage des travaux.

Article 2 – Clause suspensive

La présente délibération ne deviendra exécutoire que si, à l'issue des démarches engagées par la Commune, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense n'accorde pas sa garantie à hauteur de 33 % du prêt.

Dans le cas où l'intercommunalité reviendrait sur sa position et accepterait de garantir la part prévue, la participation communale resterait fixée à 34 %, conformément à la délibération du 28 février 2025.

Article 3 – Engagements financiers

La garantie accordée par la Commune s'exercera conformément aux conditions des emprunts contractés par l'EHPAD, pour la totalité de leur durée et de leurs modalités financières, comprenant notamment le remboursement du capital, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités de retard.

Article 4 – Autorisation

Le Conseil municipal autorise M. le Maire :

- à notifier la présente décision à l'EHPAD « Le Grand Megnaud », à la Banque des Territoires et aux partenaires institutionnels,
- à poursuivre toutes les démarches nécessaires auprès de la Communauté de communes,
- à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Discussion ouverte au public

M. René MAYET souligne un travail colossal réalisé sur ce projet qui est abouti. Pour finaliser ce dossier, ne manque que l'accord de la Communauté de Communes de garantir partiellement l'emprunt de la Banque des Territoires. Il demande si ce point a été examiné en conseil communautaire et confirme son soutien sans faille à ce projet essentiel à la vie de la commune, au personnel et à nos aînés.

M. Fabrice LEGRAND, quant à lui, félicite la décision du Conseil Municipal en ajoutant que derrière ce magnifique projet, avec un énorme travail administratif, il y a des personnes, des parcours, de l'humain

Le Maire
Yannick TOURNADRE

Le secrétaire de séance
Fabienne CHARBONNEL

